

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

LA CIE. D'IMPRIMERIE DE SAINT-JEROME, Propriétaire-Editeur.

Bureau de Montréal : Edifice La Presse, C. 17 et 19.
Bureau de Saint-Jérôme : Rue Labelle.

G. A. Nantel,
Directeur de la rédaction.

MONTREAL — SAINT-JEROME, JEUDI, 3 OCTOBRE 1901.

R. Aimé Tison,
Gérant et Secrétaire de la rédaction.

AVIS A NOS ABONNES

- 1.—Nous n'accepterons pas de refus d'abonnement, à moins que tels refus nous viennent directement de l'abonné lui-même et que tous ses arriérés soient payés.
- 2.—Une année commencée est exigée en entier.
- 3.—L'expédition du journal ne sera pas discontinuée si l'abonnement n'est pas payé en entier.
- 4.—L'abonnement est payable d'avance.
- 5.—Tout abonnement sera considéré comme renouvelé, si l'abonné ne nous donne avis contraire au moins un mois avant la date de l'expiration de son abonnement.
- 6.—Tous les chèques, mandats d'argent, etc., doivent être faits payables au pair, à l'ordre de La Cie d'Imprimerie de St-Jérôme, et adressés directement au bureau de La Nation, à St-Jérôme, P. Q.

Tout doit être adressé :

LA NATION
Saint-Jérôme,
Co. Terrebonne
Canada.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

SOMMAIRE

- Le passage de la royauté
Autour de ces titres
- La loi contre les Congrégations et Franc-maçonnerie
- L'indépendance du Canada
Patriotique idée
- Un document
- A ma lampe—poésie
- La mort de Lord Morris
- Dans les bois
- Le drame de Saint-Sauveur
- Nouvelles de partout.
- Histoires de bêtes.
- Feuilleton : LES JETONS MYSTÉRIEUX.

MONTREAL, 3 OCTOBRE 1901.

Avis Important

M. J. E. D. Duplessis n'est plus notre agent à Montréal et par conséquent il n'est pas autorisé à collecter des abonnements à LA NATION. Les personnes qu'il aurait abonnées à LA NATION sont priées de nous faire parvenir leur adresse.

Nous demandons des agents bien recommandés pour notre journal, à Montréal et à la campagne. Conditions d'engagement très libérales.

L'ADMINISTRATION.

Le passage de la royauté

On peut se demander, avec raison, si le passage de son Altesse au milieu de nous n'aura pas un résultat contraire à celui que visait le Secrétaire des Colonies.

Que des instructions soient venues directement de ce dernier, ou que Lord Minto ait agi de son propre chef,—ce qui n'est pas admissible—les arrangements de la réception ont été malheu-

reux du commencement à la fin, un peu pour tout le monde, et absolument désastreux pour les solliciteurs de décorations. C'est le temps de dire que beaucoup se croyaient appelés mais que le nombre des élus a été très petit.

Les cérémonies de Québec et de Montréal ont été marquées par un raideur excessive chez le Prince et par une froideur, une tenue à distance des plus visibles, chez le peuple. En serions-nous à pouvoir dire que "le silence des peuples est la leçon des rois!"

Il peut se faire que dans l'Ouest la promenade de leurs Altesses soit une tournée triomphale, mais il faut singulièrement aimer l'hyperbole pour dire comme nos grands journaux l'ont fait, que l'enthousiasme le plus délirant n'a cessé d'escorter la future Majesté Britannique. Le peuple est toujours, même dans les sociétés les plus démocratiques, porté à se former la plus haute idée des hommes qui représentent l'autorité suprême. Il s'imagine non seulement qu'ils sont revêtus d'une grande puissance, mais qu'ils diffèrent des autres hommes, par la beauté de leurs traits, par la hauteur de leur stature et le charme général qui se dégage de leur personne. C'est là, naturellement, une illusion qui se dissipe bien vite à la vue des êtres mêmes dont on se fait une si belle conception.

Dans le cas actuel, rien n'a pu prolonger l'illusion, au contraire, tout contribuait à l'effacer entièrement. Les remarques entendues sur la rue aussi bien que dans des cercles très corrects, ne font que trop voir un désappointement général que l'accaparement du duc par un certain groupe de Sirs et de Lords, n'a pas peu contribué à accentuer.

Etre roi est une fonction sociale entourée de difficultés innombrables, c'est un métier et un rude métier, peut-on dire, pour l'exercice duquel on ne saurait apporter un trop complet apprentissage.

Croit-on, en bonne conscience, que la visite du Duc de Cornouailles et de York, aura sur la masse du peuple canadien l'effet de la visite du Prince de Galles? Celui-ci n'était qu'un tout jeune homme en 1860 et son entourage lui permit de se mêler aux foules, de se répandre dans la société et d'y créer un profond attachement personnel que se reporte tout naturellement aujourd'hui, du noble visiteur d'il y a quarante ans, sur notre Auguste Souverain.

Pourtant le Canada de ce temps, déjà reculé, ne valait pas pour l'Angleterre, le Canada de 1901.

Ce n'est pas la chose la plus gaie au monde que de serrer les mains de milliers de personnes inconnues qui ne disent rien à une future Majesté; que

de retenir un sourire perpétuel sur des lèvres qui ne semblent pas rompues à cet exercice; que de porter la main à son bicorne et de le soulever d'une couple de pouces au-dessus du crâne afin de reconnaître d'aimables petites cantatrices stationnant depuis des heures pour hymnifier Leurs Altesses, ou afin de répondre à une salve d'acclamations. Mais enfin, on est prince héritier du plus vaste empire du monde, ou on ne l'est pas, et si un personnage royal veut exercer son métier qui n'est pas plus sot qu'un autre, après tout, force lui est de se prêter volontiers à ces entraînements divers où se plaindraient tant de gens avides des bonnes grâces de la foule obséquieuse.

Le Prince était l'hôte de la cité de Montréal: on se demande comment il se fait qu'il ait refusé notre hospitalité, pour celle très large d'ailleurs, d'un simple citoyen qui n'a pas même jugé à propos d'inviter à son principal repas, le maire de Montréal.

Lord Strathcona, pouvait négliger la personne de M. Préfontaine, mais pouvait-il oublier le maire de la cité qui s'était fendue en quatre pour le recevoir?

Nous ne reviendrons pas sur la lecture des adresses et la réponse anglaise qui leur fut faite, même au sein de l'Institution qui doit être par son nom et son but, la plus française du Canada.

Il y a eu en tous ces manquements plus que de l'oubli, plus que des traits de distraction officielle.

Aurait-on cherché à rendre la personne royale impopulaire qu'on n'aurait pu faire mieux. Et ce qui restera comme résultat pratique de la visite du futur Prince de Galles sera bien loin de nous faire aimer le fusionnement impérialiste où les colonistes seraient consultés dans leurs goûts, dans leurs vœux, dans leurs légitimes et distinctes aspirations, comme ils l'ont été au passage de la Royauté.

Autour de ces titres

Nos fiers maîtres en démagogie sont encore à se chamailler comme de vulgaires tories à propos des titres honorifiques que la Royauté, de passage chez nous, n'a pas consenti à leur octroyer.

C'est un scandale, vraiment, qui n'échappe pas à l'œil vigilant de M. L. O. David, que nous nommerions bien le Brutus de la république expirante, s'il ne s'était si complaisamment laissé afficher comme le confident de sir Wilfrid, l'impérialiste à l'outrance, le *brish to the core*, que l'on sait.

M. Raymond Préfontaine semble le

plus affligé de la perte de cette greuille royale. "S'il ne pouvait être ministre—Tarte régnaient—il serait au moins Sir, se disait-il, et il irait s'étaler devant l'œil jaloux du Maître de l'administration, avec son grand cordon et sa belle croix émaillée. Tarte en ferait une maladie qui l'emporterait et sir Raymond pourrait par ce beau tour, enfin, le remplacer."

Par malheur, Tarte tient le manche de la poêle et il ne le passera jamais à son rival de la Commission du Havre.

Le plaisir infini qu'il s'est procuré en faisant rater le plan Connors cher à M. le Maire, et plus que probablement celui de Jameison l'homme aux \$20,000, ne prouve que trop la distance infranchissable qui sépare le Grand Ministre du Maire de Montréal.

Aussi le Ministre para-t-il très adroitement l'attaque du Maire et empêcha-t-il, — c'est ce qu'on assure dans les milieux les plus au fait — M. Préfontaine de voir Raymond siré.

Il faut, comme de raison, expliquer comment s'est faite la chose.

Ainsi suivez bien *La Patrie*.

Ce n'est pas Sir Wilfrid le coupable: si MM. Parent et Préfontaine ne portent pas le convoité collier autour de leur cou loyal. Non, Sir Wilfrid a fait son devoir. Il ne faut pas non plus condamner trop tôt lord Minto. Attendons et on verra que lui aussi, a fait son devoir. Mais à qui donc faut-il s'en prendre? L'organe du Ministre ne le dit pas clairement, mais il laisse entendre qu'il faudrait chercher jusqu'en Angleterre pour trouver la main de M. Joe Chamberlain! Toujours ce satané d'homme au fond de ce qui arrive de mal au Canada.

Ce qui laisserait croire au bien fondé de cette théorie, ce sont les efforts surhumains de la *Presse* pour démontrer qu'à l'autorité impériale, source de tout honneur et de tout pardon—autrefois — incombe toute la responsabilité de ce refus de sirage tant pleuré par les fils de notre démocratie canadienne.

Mais toutes ces explications ne sont bonnes qu'à dorer la pilule et cacher les dessous de la machination ministérielle.

Il en est de la prérogative royale attachée à la distribution des honneurs comme de celle qui attribuait naguère la remise de la peine capitale, au Roi même.

Ces prérogatives ne sont plus exercées par le Roi directement mais par ses ministres qui n'agissent, dans le cas d'une grande colonie comme le Canada, que sur l'avis des ministres coloniaux.

Le gouverneur peut rejeter cet

avis, mais il reste au Premier Ministre de se démettre, s'il a du courage.

S'il n'en a pas, il fait comme sir Wilfrid, dans le cas actuel, et en maints autres cas précédents : il courbe l'échine et avale l'injure.

Lafontaine, Cartier avaient la résignation prête, toujours, pour de moindres affronts. C'étaient des hommes.

Des malins, il est vrai, prétendent que Sir Wilfrid est parfaitement d'accord au fond, avec Lord Minto et avec son Grand Vizir, M. Tarte, en toute cette affaire de décorations.

Il ne tenait pas à recommander très fort une nullité politique comme M. Parent, auteur de la plus honteuse des sessions qui se soient tenues dans un parlement américain. Quant à M. Préfontaine, il y a à sa promotion de trop graves objections pour qu'on lui conférât les hauts honneurs. Et c'est M. Tarte lui-même, qui les aurait fait valoir aux oreilles dociles de Sir Wilfrid Laurier.

« Voici ma liste aurait dit celui-ci à Lord Minto ; j'inclus les noms de Parent et de Préfontaine, mais vous savez, Excellence, c'est pure matière de forme, rien de plus. Disposez en à votre gré : un simple C. M. G. est bien tout ce qu'ils méritent. Ils le refuseront et nous en aurons fini avec ces histoires de cinq sous faites par des gens de pas grand'chose. »

Lord Minto qui a instruction de ne pas s'irer les maires des villes coloniales, ne demandait pas mieux. Il fit faire l'offre qui fut refusée.

Voilà, paraît-il les fonds et très-fonds de toute l'affaire. La Presse en serait donc pour son latin et la Patrie donnerait la note vraie en exonérant Lord Minto.

Maintenant M. Préfontaine rue dans les traits : ce n'est pas la première fois, mais la chose ne tire pas à conséquence. On saura lui administrer, à temps, les calmants nécessaires.

La démagogie de ce pays, nous donne en vérité, un beau spectacle.

Nous reproduisons un article de *La Libre Parole* de Paris sur l'indépendance du Canada. Un fait s'en dégage, au milieu d'assertions quelque peu vagues : c'est la recrudescence du mouvement indépendantiste causée par l'Impérialisme où M. Chamberlain veut nous entraîner violemment.

Dans la Province de Québec, ce renouveau donné à un sentiment de légitime fierté nationale, ne peut être contesté que par les abrutis du *Soleil*. Lajeunesse qui comprend qu'elle s'étirole, qu'elle s'affaïsse, qu'elle s'effondre dans le rien, sous le régime colonial, veut être quelque chose. Elle prépare son avenir que la génération d'aujourd'hui ne devait pas chercher à mettre hors de la voie, la seule voie qui est la vie et le salut.

Le mouvement est d'autant plus remarquable qu'il est exempt de toute violence de langage ou d'action. C'est là le signe de sa virilité et de sa vitalité.

L'indépendance se fera tout naturellement, sans perturbation. Elle se fera dans l'intérêt de la mère-patrie qui ne peut être assez égoïste pour songer à garder sous le toit un enfant qui la dépense en ressources naturelles ; elle se fera dans l'intérêt de l'enfant qui ne peut, sans aveu d'impuissance, renoncer au devoir et au bonheur de donner une famille nouvelle à l'humanité.

D'après un rapport du *Star*, l'honorable M. Tarte aurait laissé planer de graves soupçons sur la commission du Hâvre, ou ses officiers. Les entrepreneurs auraient eu à se fendre de \$20,000.00 pour obtenir leur contrat.

M. Tarte a nié, mais très faiblement la véracité du rapport de notre confrère anglais ; *La Patrie* elle-même s'en explique mais de manière à confirmer plutôt les faits essentiels de l'article du *Star*.

Il y a du louche en tout cela. Un ministre de la Couronne, sachant comme M. Tarte, ce que parler veut dire, n'a pas dû ouvrir la bouche à la légère. A-t-il pointé directement M. Préfontaine et a-t-il en main des preuves péremptoires de la perversité de son implacable ennemi ? Quelqu'un le sait, sans doute, mais nul ne l'a dit.

A qui la parole ? Le sujet est palpitant d'intérêt et de . . . capital.

Un jeune rouge des *Débats* tombe en pamoison devant le Maire Préfontaine : « Il a lu son adresse en français, il a refusé un titre de l'Angleterre ! Bravo, il mérite un 3ième terme comme Maire, et Minto doit être rappelé ! » On ne saurait être plus triple idiot.

M. Préfontaine a refusé un moindre titre, parce qu'on lui refusait le sirage, mais non parce qu'il méprise les décorations. Au contraire, ils les apprécie, tellement, qu'il rue, il kick, parce qu'on ne lui en donne pas assez.

Il a lu l'adresse en français ; il n'a fait que son strict devoir. Mais dans l'adresse qu'il a lue, trouve-t-on mot, un sentiment d'homme qui représente une grande cité, placé à la tête d'un peuple aspirant à être quelque chose ?

Non, il a lu une prose vulgaire, pleine de protestations auxquelles, en son particulier, il ne croit pas.

Il a lu en français ! Quel courage, chez M. Préfontaine à quatre pattes depuis 1899 devant ceux qu'il méprisait tant avant ! Et on veut nous faire prendre cela pour de l'héroïsme !

Et Minto doit être rappelé parce que M. Préfontaine ne s'appelle pas Sir Raymond. Allons donc !

Qu'est-ce que Minto a à faire en cela ? C'est Laurier qui était maître de tout ?

Y a-t-il âme qui vive prête à dire que Laurier avait ses nominations en poche, s'il y eût vraiment tenu.

Ce n'est pas Lord Minto qu'il faut censurer, jeune homme, mais Sir Wilfrid Laurier doublement coupable de laisser attaquer Lord Minto et de ne pas tenir franchement parole à ses partisans MM. Préfontaine et Parent.

M. le Ministre Gouin est en tournée d'inspection dans la région du Lac Saint-Jean. M. Parent son Premier Ministre, oubliant ses maladies diplomatiques, est allé le rejoindre pour avoir l'œil sur les agissements de son Ministre que les organes rouges désignent trop complaisamment comme le successeur de Mercier !

Parmi tous les écrits officiels, officieux, obséquieux, plats d'adulation et d'aquatrepatissement que vient d'étaler la courtoisie, — non exigée, qu'on le remarque bien — nous signalons ceux du *Soleil* de Québec. Depuis trois semaines, il n'est pas une bassesse si rampante qu'on puisse la concevoir, qui n'ait trouvé place dans cet organe de la politique chamberlanesque. Si le *Soleil* rend l'opinion de ceux qui le reçoivent, une partie de notre population est bien à plaindre. Elle est mûre pour la servitude.

Oui, la politique de la botte de foin, du sac d'avoine et du minot de patates, vendus à l'Angleterre et justifiant la guerre du Transvaal, plane au-dessus de

tout et triomphe par son digne organe *Le Soleil*.

Il est des gens de peu d'observation et d'études restreintes qui disent que nous sommes une jeune nation qui s'épanouit à la grande vie des peuples libres.

Ça n'est pas notre avis ; nous ne sommes pas très vieux d'âge, il est vrai, mais à s'en rapporter au *Soleil*, nous sommes frappés de débilité sénile, à l'âge de la virilité même. Nous sommes déjà des ratés, des fruits secs et des décrépits, quand après un demi-siècle de liberté et d'indépendance virtuelle, nous retournons sur nos pas, sans le moindre courage de nous affirmer au soleil des nations.

Laurier nous a voulu ainsi, on le proclame grand par dessus tous les Canadiens qui nous ont faits. Et *Le Soleil* est le prophète de ce nouvel Allah ! C'est naturel, mais écoeurant.

La loi contre les Congrégations et Francoeur

S'il ne s'agissait d'une question vitale, d'intérêts si élevés, ne serait-ce pas un spectacle d'une désopilante gaieté, que celui de Francoeur posant au publiciste le mieux renseigné de France et de Navarre, et donnant sans sourciller, avec toute la gravité d'un vieux bonze, son visa à l'abominable loi contre les Congrégations ? Le Souverain Pontife l'a stigmatisée comme un *atto imprevido ed ignobile* (traduction littérale : acte imprévoyant et ignoble) ; la presse catholique l'a dénoncée vivement ; la moitié du vieux parti républicain l'a combattue sans merci. Seul, l'illustre Francoeur estime qu'on exagère à Rome, en France, par toute la catholicité, « les torts dont, aux yeux de quelques-uns, s'était couvert le gouvernement français. » Le pauvre homme ! Des fumistes lui auront apporté la défroque du citoyen Blanchet ou de l'*Enfant Terrible*, en lui assurant qu'il aurait grand air là-dedans. Le voici qui se pavane, en effet, dans ces vieilles nippes anticléricales et sollicite les applaudissements de nos concitoyens !

Nous ne saurions aujourd'hui reprendre chaque article de la loi Waldeck-Rousseau, pour en faire ressortir la révoltante injustice. Les hommes de foi et de bonne foi qui ont fondé la NATION ne se proposaient pas uniquement de relever les propos inconvenants de Francoeur, de raconter ses grotesques incursions dans la politique française. Trop de problèmes se posent qui intéressent notre race !

Nous voulons seulement démontrer aux braves gens de notre ville et du district qui lisent l'*Avenir du Nord* que Francoeur est un de ces barbaques ignorants que le bon Lafontaine a peints avec tant de verve :

« De telles gens il est beaucoup
« Qui prendraient Vaugirard pour Rome ;
« Et qui, caquetant au plus dru,
« Parlent de tout et n'ont rien vu. — »

Nous nous servons pour notre démonstration, de l'article que Francoeur a publié en tête de l'*Avenir du Nord*, le jeudi 12 septembre. C'est intitulé *République*, et l'admirateur de Waldeck-Rousseau s'imaginait sans doute, que ses adversaires allaient rouler dans le 36ième dessous : « Oh ! quelle page géniale ! » se disait-il, tout guilleret, avant de se renfoncer dans ses paperasses — ; attrapez, moines et calotins, qui « représentez les étroits intérêts d'une caste » et faites fi « des idées modernes » : vous avez votre compte. »

Francoeur débute par un subtil *distinguo* : « Il me semble qu'on exagère à dessein les torts du ministère français ; s'il est l'auteur de la proposition de loi sur les associations, la loi elle-même est

l'œuvre des représentants de la majorité du peuple de France dans les deux Chambres ». Et puis après ? le moindre plumeau sait bien, que sans l'habileté et l'autorité de Waldeck, la loi n'eût jamais été votée.

On l'a vu lors de la maladie du grand homme : tout pressés qu'étaient les radicaux et les socialistes, la Chambre ajourna les débats du 11 février, jusqu'au retour du convalescent, le 1er mars. — Francoeur parle avec emphase des « représentants de la majorité du peuple français » ; apprenons-lui que la Chambre actuelle, par suite des abstentions et de l'émiettement des partis, représente seulement 4,566,000 électeurs sur un total de 11 1/2 millions de citoyens inscrits sur les listes électorales.

S'il n'ignorait que cela, l'outrecuidant ! Ecoutez cette invraisemblable assertion : « Les Congrégations qui sont contre la République, ont trouvé contre elles, en cette circonstance, tous les défenseurs de la République, à quelques exceptions près. » Les Congrégations sont contre la République ! Francoeur ramasse là un ignoble cancan des loges maçonniques et nous le défions bien de prouver, autrement que par des calembredaines, les complots qu'auraient ourdis contre la République, les Bénédictionnaires, les Chartreux, les Trappistes, les Franciscains, les Pères de la Sagesse ou du Saint-Sacrement. — Et les Assomptionnistes ! et les Jésuites ! répondra-t-il en ricanant ? — D'abord les Assomptionnistes ont été dissous dès le mois de mai 1900 ; il n'en saurait être actuellement question.

Quant aux Jésuites, nous l'attendons de pied ferme et le sommons d'apporter contre eux des arguments précis. — Nous ne nous contenterons pas de la parole de son oncle Homais et de la sienne, car l'aune n'en vaut pas « un copeau d'oignon, » comme dit plaisamment Rabelais. Il est de mode parmi les imbéciles, depuis le Jansénisme et le philosophisme, de mettre sur les épaules des Jésuites, les crimes les plus affreux, à commencer par l'assassinat d'Henri IV (!). Que de pages saugrenues n'a-t-on pas écrites sur les *hommes noirs* et la *caisse noire* ! Nous nous moquons de tout cela : nous ne sommes pas les bâtards de Voltaire, nous nous honorons d'être les fils de la France très chrétienne. Nous voulons un chapitre d'histoire, loi des divagations d'Eugène Sue ! . . . On nous dira que les jeunes hommes qui sortent des écoles et des collèges congréganistes n'ont pas eu bonne odeur la République de Waldeck et de Millerand. Mais à qui fera-t-on accroire qu'en combattant cette République Judéo-maçonnique dont Reinach, Waldeck et Millerand sont les gonfaloniers, on combatte la République ?

Le Souverain Pontife n'a-t-il pas cent fois demandé aux catholiques français de se placer franchement sur le terrain républicain pour mieux résister aux assauts des sectaires ? Depuis quand la maçonnerie et la juiverie sont-elles comme l'ossature d'une République ? Ne peut-on sans forfaire, réclamer avec Jules Lemaitre : « Une République honnête, tolérante, généreuse, la République nationale, la République de tous ? L'Eglise catholique ne jouirait plus de ses droits imprescriptibles et le catholique serait un paria ? »

« Les Congrégations ont trouvé contre elles tous les défenseurs de la République, à quelques exceptions près, » nous déclare Francoeur.

Mais de quelle caverne sort donc cet étrange troglodyte ? Il n'a pas entendu l'écho de la voix éloquente des Ribot, des Renault-Morlière, des Julien Goujon, des Aynard, des Poincaré, des Beauregard, à la chambre ; des Wallon, des Tilly, des Franck-Chauveau, des Casa-

bianca, des Francis Charmes, des Mézières, des de Marcère, des Rambaud, des Béranger, au Sénat? — ne sait pas que ces jurisconsultes ou ces hommes d'Etat sont des républicains de 20, de 30, de 40 ans?

Francœur ignore-t-il que plus de 150 députés républicains, plus de 70 sénateurs républicains ont constamment voté contre la loi Waldeck? Nous demandent-ils des noms? Voici d'anciens ministres républicains comme Méline, Henry Boucher, Cavaignac, Cochery, Legrand, Guillaumin, Lebret, Krantz, le vice amiral Riémier, les généraux Mercier et Billot, Gomot, Milliard, Charles Dupuy. Voici des vétérans républicains comme Alicot, Charles Ferry, René Brice, Georges Berger, Raiberti, Baduel, Boulanger, Géry, Legrand, Dubois — Fresneys, — Laverlujon, Prevet, Séblin, Legluduc, Turgis. "Tous les défenseurs de la République à quelques exceptions près"!!... Ho!à! Martin—bâton!...

Francœur dégoise toujours: "Ce vote, après un débat contradictoire qui a duré plusieurs mois, prouve que les représentants de la nation étaient suffisamment édifiés sur l'œuvre et le but politiques poursuivis par les Congrégations, pour les décider à protéger par une loi spéciale les institutions républicaines et les libertés populaires confiées à leur garde."

C'est absolument le contraire; ceux qui ont suivi les *Débats* sont restés convaincus qu'une Chambre où il n'y aurait pas eu 217 députés francs-maçons avérés, n'aurait jamais adopté une loi qu'un juris-consulte et un républicain comme M. Renault. Morlière n'a pas craint d'appeler: "une œuvre de haine et une machine de guerre."

Sommé de prouver que la loi contre les Congrégations ne viole pas la justice et le droit commun. Francœur commence par esquisser une grimace dreyfusiste: "On n'était pas si minutieux quand on alléguait contre l'innocent le respect de la chose jugée et la raison d'Etat." L'Innocent! Francœur ne sait-il pas que du 7 août au 9 septembre 1899 s'est déroulé à Rennes le deuxième procès de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus accusé du crime de haute trahison? Ignore-t-il, que malgré les outrageantes menaces de l'Etranger et la pression du gouvernement, "l'Innocent" fut encore condamné à 10 ans de déportations? De quel droit efface-t-il cette page de l'histoire contemporaine qui est l'expression de la vérité légal? La campagne dreyfusiste, tous les honnêtes gens le reconnaissent, n'a été qu'une odieuse tentative de chantage organisée par la Haute-Banque Juive et les ennemis de la France dans le monde. Que n'avons-nous le loisir de citer à ce sujet les déclarations si loyales du vieux socialiste allemand Lieb Knecht dans le *Fahe* de Vienne? Dreyfus est un traître et ceux qui parlent encore du "Juste" et de l'"Innocent", avec des majuscules, sont des sectaires, des canailles ou des imbéciles!

Après avoir versé une larme sur les tribulations de l'"innocent", Francœur applique aux adversaires des "idées modernes les principes qui sont les leurs." Le fantôme s'assied sur les principes immortels de 1789, sur la déclaration des droits de l'homme et fait la nique aux "calotins." — Mais, queue-rouge du radicalisme, les gens que vous défendez si gauchement ont-ils donc noirci tant de papier et péroré sur tant de forums, fait dix révolutions et couvert l'Europe de sang et de ruines, pour ramener dans les fourgons de la Juiverie cosmopolite, le régime de l'oppression, de l'arbitraire du bon plaisir, que symbolisaient à leurs yeux, les lettres de cachet et la Bastille

des rois? S'ils ont fait banqueroute à leurs programmes, s'ils confisquent la liberté, qu'on jette ces saltimbanques aux gémonies et qu'on nous ramène bien vite les rois. C'est Voltaire qui le disait: J'aimie mieux être gouverné par un Prince qui, après tout, est de bonne famille que par 300 rats de mon espèce."

Francœur veut nous faire croire qu'il a de la lecture; il cite les paroles d'un "fameux ultramontain" dont il a oublié le nom: "Appliquez-nous vos principes, nous vous appliquerons les nôtres," et il ajoute naïvement: "ou quelque chose dans le même sens". Peste! quelle désinvolture: faire état de quelques paroles d'on ne sait qui, sans en garantir le texte authentique et en les détachant du contexte! C'est le cas de répéter le mot célèbre: à ce compte, donnez-moi quatre lignes d'un homme et je le ferai pendre!

Un correspondant avait demandé à Francœur de lui fournir des noms et des faits relatifs aux complots dans lesquels des religieux auraient joué un rôle actif.

Rien n'embarrasse les discoureurs de la borne, comme de leur enlever la facile ressource des boniments forains et de les acculer aux faits. Francœur mis au pied du mur, n'a plus la même assurance: "Je sais aussi bien que n'importe qui, que si on avait apporté contre un prêtre la preuve d'un complot, on l'eût banni du territoire (ici nouvelle grimace dreyfusiste); mais il n'y a pas eu de religieux déportés, donc pas de preuves qu'il se soit trouvé un traître parmi eux."

"Nous sommes d'accord là-dessus. Puis Francœur se remet à rabâcher sa prose indigeste de la quinzaine précédente: "Malheureusement des prêtres ont été compromis dans ces complots... A la rigueur, si le correspondant s'est arrêté court sur le mot *complots*, on peut admettre qu'il ait pu comprendre que j'accusais des religieux d'avoir comploté avec Déroutède." Que c'est subtil, tout cela, que c'est vague et plat! et ces gens-là vous parlent à tout propos d'Escobar; "Rappelez-vous, clame Francœur, le million trouvé chez les Assomptionnistes après l'affaire de Reuilly. "C'est encore un mensonge: le commissaire de police qui colporta le premier cette calomnie d'un trésor antirépublicain n'avait rien soupesé, rien compté, rien saisi! N'importe, la légende du million dans une cachette a fait son chemin et voilà Francœur qui nous affirme sérieusement que c'est arrivé..."

Le canard du million ne vous suffit pas? Francœur en tient d'autres à votre disposition: "C'est le P. Didon qui, exaspéré par le triomphe devant la Cour de Cassation de la vérité sur le parjure et le faux, tint en présence du général Jamont, à une distribution de prix, ces paroles étranges qui ont défrayé la chronique pendant des mois. Il émet carrément dans toute sa rude éloquence, la théorie du sabre se substituant nécessairement à la justice du pays, quand il le faut! Peut-on égarer ses lecteurs dans un pareil labyrinthe d'inexactitudes: quelle ignorance ou quelle mauvaise foi! Le P. Didon prononça son discours à l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, le mardi 19 juillet 1898; il ne pouvait être "exaspéré par le triomphe devant la Cour de Cassation de la vérité sur le faux et le parjure," car le faux du colonel Henri ne fut découvert que le 30 août 1898, cinq semaines au moins après le discours du P. Didon et l'arrêt de la Cour de Cassation ne fut rendu public que le 3 juin 1899, soit dix mois plus tard! Francœur pourra nous vanter encore ses connaissances historiques!...

Maintenant le P. Didon émit-il la brutale théorie que lui prête Francœur? Celui-ci, remarquez-le, n'a jamais eu le

texte de ce discours; il se fait encore ici l'écho bête de la presse maçonnique et juive des Clémenceau, des Yves Guyot, des Urbain Gohier. La vérité, la voici: le P. Didon célébra l'esprit militaire et rappela fièrement l'antique alliance de la croix et de l'épée, du moine et du soldat.—Un homme de son tact, pouvait-il commettre l'inconvenance et l'imprudance de pousser ouvertement le généralissime Jamont à un prononciamento? Et dans ce cas le ministre Brisson n'aurait-il pas sévi contre le moine et le général? Etait-ce un crime que cet hymne à la vaillance militaire dans ce pays de France qui fut à travers les âges le chevalier des causes nobles et généreuses, le sergent du Christ? Enfin, la Croix aurait "prévenu les députés partisans de la chose jugée qu'ils pouvaient compter sur elle pour un coup d'Etat" c'est une affirmation en l'air; nous mettons Francœur au défi de produire un texte précis.

Après avoir pondu sa mesquine colonne de mensonges et de balivernes, Francœur s'écrie "N'importe quel homme qui a suivi les événements et les discussions en France, depuis quatre ans sait tout cela." Non, mais c'est raide: *risum teneamus, amici!*

Avant d'apposer son paraphe à la Joseph Prud'homme, Francœur nous menace de "s'enfoncer dans ses paperasses et de nous apporter des dates et des textes."

N'en faites rien, de grâce, ridicule neveu d'Homais; ne remuez pas la poussière de vos torchons dreyfusards; laissez là les rances calomnies de l'*Aurore*, du *Siècle*, des défunts *Droits de l'homme*, du *Radical*. Contentez-vous "d'enfoncer" sur vos oreilles votre bonnet d'âne et ne divaguez plus en public!... Rappelez-vous la tomate de Waldeck, votre patron.

L'Indépendance du Canada

Sous l'Ancien Régime, nos pires jours furent ceux où la Royauté capétienne, infidèle à ses devoirs, et méconnaissant la vocation de notre race, lia nos destinées à celles de l'Angleterre. L'alliance que conclut, au dix-huitième siècle, sous les auspices de lord Stanhope, le duc Philippe d'Orléans avec la roi Georges, fut tout à la fois une abdication et une félonie.

La Guerre de Cent Ans avait laissé notre territoire et notre prestige intacts. En dérogeant aux instructions de Louis XIV, en rompant avec la politique de Colbert et de Richelieu, le régent et le cardinal Dubois arrêtaient notre essor et précipitèrent notre ruine.

D'où venait notre force? Du sentiment de notre suprématie. Quand nos pères virent que la monarchie française, jusque-là si fière, quémandait, en pleine paix, l'amitié de l'Anglo-Saxon, leur foi patriotique chancela. Ce pacte ne blessa pas seulement l'orgueil national, il amoilit et désarma les âmes. De là, nos humiliations et nos revers.

Au bout de quelques années, l'empire colonial fondé par François Ier, Henri IV et Louis XIV, tombait entre les mains de notre cupide amie. L'épée de Chandos et de Talbot nous avait porté de moins cruels coups que la plume vénales avec laquelle Dubois macula de sa signature le néfaste parchemin noirci par Stanhope.

Les soixante mille Français du Canada ne se consolèrent jamais de cette amputation. Pendant longtemps, trop faibles pour rêver d'une délivrance et trop comprimés pour exposer leur pays à

l'aléa d'une lutte inégale, nos compatriotes finirent par accepter un joug qui respectait, du moins, leurs mœurs et n'outrageait pas leur foi.

La mère-patrie semblait d'ailleurs oublier ces fils malheureux qui ne lui reprochaient ni son ingratitude, ni son silence. Sauvons-nous même au juste dans quel rhumb de vent s'espaçaient les "arpenes de neige" bafoués par Voltaire?

Mais voici que les soixante mille Canadiens enfantent deux millions de Français qui résistent victorieusement à la submersion du flot britannique. Cette endurance et cette fécondité inquiètent et troublent l'Angleterre. Un parti gallophobe surgit peu à peu parmi le monde des affaires et recrute des membres dans tous les groupes où prévaut l'"idée impériale" anglaise. D'abord timides, les prétentions du parti nouveau s'exaltent, et son programme — hier encore obscur — s'affirme dans un manifeste qui condamne à une déchéance prochaine ce que "nos gens" de Québec et de Montréal ont, avec leur foi, de plus cher au monde: leur vocabulaire et leur langue!

"Le Français, — dit M. Philips Thompson, — doit succomber devant l'Anglo-Saxon. Libre aux politiciens de déclarer qu'ils respecteront les lois, la langue et les institutions des Canadiens-français, même quand nous aurons obtenu la représentation proportionnelle, mais la moindre connaissance de l'histoire et de la nature de l'homme suffit pour prédire qu'aussitôt parvenus au pouvoir, nous proscriurons leur langue, nous abrogerons leurs lois, nous culbuterons leurs institutions. Un désir de justice envers nous-mêmes et envers notre postérité exige que nous transmettions intact à celle-ci tout le territoire qu'embrasse l'Amérique anglaise. On ne saurait permettre au Canada de se retirer de l'Union, ni, demeurant dans cette Union, d'y exercer une part abusive d'influence. Progressivement, lentement peut-être au début il doit être anglicisé."

C'est contre ce brutal projet de servitude et de conquête que luttent depuis deux ans les Boers, et que bataillent, en ce moment même, les Maltais, sommés eux aussi de renoncer à l'idiome national, en attendant, sans doute, qu'ils soient mis en demeure d'abjurer leur culte.

Quand les amis de Chamberlain lancèrent cet "enfant déshonoré" à nos compatriotes, tous les Canadiens n'en comprirent pas sur-le-champ la portée! Mais les torches qui brûlent là-bas les fermes du velt ont fini par illuminer de leurs clartés tragiques les descendants des soldats de Montcalm. L'"idée impériale" se révèle maintenant à nos frères avec son cortège de bûchers et d'hécatombes. Alors, aux provocations de l'Angleterre et aux menaces de Chamberlain, voici que nos vaillants Normands d'outre-mer répondent par un énergique cri de guerre: "Le Canada libre! le Canada indépendant!"

Il fallait, un jour ou l'autre, que cette clameur belliqueuse traversât l'Atlantique. En l'exhalant, le Canada délivre son âme. Depuis combien d'années, dans un *hied* symbolique qui se chante encore aujourd'hui sur le mail de la petite ville de Sorel, ne pleure-t-il pas "l'anneau d'or" qui jadis l'unissait à la "douce France", et que l'Angleterre a volé?

C'était une frégate,
Mon joli cœur de rose,
Dans la mer a touché
Joli cœur d'un rosier.

Y avait une demoiselle,
Mon joli cœur de rose,
Y avait une demoiselle,
Joli cœur d'un rosier.

Dites-moi donc la belle,

Mon joli cœur de rose,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Joli cœur d'un rosier.

Je pleure mon anneau d'or,
Mon joli cœur de rose,
Dans la mer est tombé,
Joli cœur d'un rosier.

Que donneriez-vous la belle,
Qu'irait vous le chercher ?
Je suis trop pauvre fille,
Je ne puis rien donner.

Que mon cœur en mariage
Pour mon anneau doré,
Le galant se dépouille,
Dans la mer s'est jeté.

De la première plonge
L'anneau d'or a touché ;
De la seconde plonge,
L'anneau d'or a sonné.

De la troisième plonge,
Le galant est noyé !
Allant à la dérive
Comme un poisson doré.

Pauvre "galant" et pauvre Canada !
L'heure vient où, cette fois, l'anneau
d'or des fiançailles, tombé au fond des
mers, et remis au jour, cerclera le nou-
veau le doigt rose de ta "mie". . .

GALLUS.

Patriotique idée

Nous lisons dans LA NATION du 26
septembre, l'entrefilet suivant : "On pré-
te au Théâtre de la Gaieté, l'intention
de donner dans le cours de l'hiver, une
série de représentations au bénéfice du
monument du curé Labelle."

Je n'en cite que le premier alinéa. Cet
entrefilet, pour mieux dire, cet article
renferme un chaleureux appel à la popu-
lation de St-Jérôme à l'œuvre toute de
reconnaissance qu'elle doit à celui qui
fut son curé aimé et dont le nom est uni-
versellement connu.

Tout s'oublie en ce monde, souvent
même le souvenir de ceux qui ont le plus
fait pour leur pays n'est qu'une ombre
qui s'efface et disparaît.

La reconnaissance humaine est telle-
ment bornée et esclave d'une mémoire
qui dure peu, qu'elle a besoin de se tra-
duire par quelque chose de tangible pour
mieux exprimer aux générations qui sui-
vent les vertus de ceux qu'elle veut hon-
orer.

Le curé Labelle a été un grand patri-
ote. Sans attendre aucune récompense
des hommes, mû par le simple désir
de faire du bien à ses semblables, il s'est
usé pendant plus d'un quart de siècle à
exécuter des travaux géants, pour ajou-
ter à notre domaine national, pour assu-
rer au peuple Canadien-français, qu'il
aimait de toutes les forces de son grand
cœur, ce territoire au nord de Montréal
appelé à devenir, comme il le disait sou-
vent, le boulevard de nos libertés natio-
nales. Que de conceptions élaborées, que
de projets mûris dans le silence de son
humble presbytère de St-Jérôme pour
assurer le développement et le triomphe
de son œuvre si éminemment patrio-
tique. C'était sous son impulsion, en en-
tendant sa parole chaude et enthousiaste
que le colon, plein d'ardeur, fort de son
courage invincible s'attaquait aux géants
de la forêt pour lui demander de reculer
ses bornes, d'accorder à l'homme des
horizons plus vastes, d'agrandir le pa-
trimoine de la nation.

"Emparons-nous du sol." Voilà quel
était son *motto*, l'idée de ce travailleur à
l'âme large et profonde ; voilà quels
étaient les sentiments de ce grand patri-
ote. Armé de la hache et de la croix—ces
deux nobles instruments qui ont fondé si
fortement notre nationalité, — il s'est
avancé dans les profondeurs de la forêt,
à ouvert des routes, construit des villa-

ges, et surtout élevé, partout, dans la
solitude, ce clocher qui devient le centre
d'un groupe animé de rudes et bons tra-
vailleurs, de citoyens honnêtes et forts.

Cet humble curé a construit des che-
mins de fer pour permettre à ses enfants
de la forêt de sortir de leur retraite et de
répandre au loin le produit de leur fé-
cond travail.

Figure illustre trop tôt disparue ! vie
remplie de grandes et saintes œuvres que
l'histoire devrait écrire en lettres d'or.

Votre idée, messieurs du Théâtre de
la Gaieté, est on ne peut plus patrio-
tique, c'est un élan de générosité auquel
ne peut manquer d'applaudir toute la
bonne population jérômiennne, et trouve-
ra aussi un écho dans le cœur de tous
ceux qui ont connu le grand apôtre
de la colonisation. Votre projet, que le
succès ne peut manquer de couronner,
nous dit de nous hâter de payer à sa mé-
moire la dette de reconnaissance que St-
Jérôme, que tout le pays, dirai-je, lui
doit déjà depuis longtemps.

Hâtons-nous d'imprimer dans le cœur
de la génération qui grandit, les traits
de ce héros pour qu'elle ne les oublie ja-
mais.

Ce monument sera un poème vivant
qui redira à ceux qui poussent que cet
humble curé fut plus qu'un grand prin-
ce, qu'un grand guerrier, qu'un grand
homme d'Etat, qu'il fut plus que tout
cela, un grand bienfaiteur de son pays.

Puisse-t-il aussi, ce monument, faire
aimer davantage le sol sacré de la patrie,
surtout cette région développée et colo-
nisée par lui, territoire qui fera un jour
la gloire de notre race et qui constituera
la source de notre influence et le gage de
notre salut.

J. A. BEAULIEU.

Un Document

(Du Manitoba.)

Notre journal a l'avantage de publier
aujourd'hui une lettre de Sa Grandeur
Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface
touchant les événements scolaires de
Winnipeg.

Cette lettre est un document de la
plus haute importance. Elle condamne
en termes presque identiques à ceux dont
nous nous sommes servis l'attitude irri-
tante et vexatoire des autorités scolaires
de Winnipeg. Suppléant à notre article,
elle donne des renseignements que nous
n'avions pas qualité de transmettre au
public de notre propre initiative. Elle
dit aussi sur un ton de douleur émou-
vante les tristesses de notre situation.
Elle sera reçue partout, nous l'espérons,
avec le respect et la faveur qui s'atta-
chent à un semblable document :

LETTRÉ DE MGR L'ARCHEVÊQUE

A M. le rédacteur du *Manitoba*,
Monsieur le Rédacteur,

Votre premier du 21 courant publié
sous la rubrique "A propos des écoles
catholiques de Winnipeg" et renfer-
mant les propositions du Bureau des
Écoles Publiques de Winnipeg nous four-
nit une heureuse occasion de présenter
au public quelques observations que
nous vous prions de reproduire dans vo-
tre estimable journal.

Il n'est que trop vrai de noter ces
"propositions" faites à nos commissai-
res d'écoles catholiques à Winnipeg com-
me intransigeantes. Elles sont appuyées
sur une interprétation rigide mais trop
juste de l'amendement scolaire de 1897
et elles ne prouvent que trop combien
cette question scolaire manitobaine est
loin d'être réglée.

Il faut se rassurer cependant au sujet
du costume de nos Religieuses (les Frè-
res de la Société de Marie ne portent pas
la soutane) elles n'y changeront rien, et
plutôt que de se soumettre à cette exi-
gence stupide de la bigoterie, elles reste-

ront à la tête des "écoles paroissiales"
qu'elles dirigent depuis trois ans sans re-
cevoir aucun salaire.

Nous devons de plus observer qu'il y
a dans les centres catholiques un "mo-
dus vivendi" accepté d'après la direc-
tion du Saint-Siège et, si une situation
analogue nous était faite dans les centres
mixtes par la majorité protestante, imi-
tant en cela l'exemple si louable de la
majorité catholique de la province de
Québec, il serait de notre devoir de l'ac-
cepter.

Quand une armée vaillante, abandon-
née par des frères et des alliés, reçoit de
son généralisme l'ordre de se rendre,
après avoir proclamé ses droits et exigé
les honneurs de la guerre, elle n'a qu'une
chose à faire : obéir ou mourir. C'est
le cas de la minorité catholique du Ma-
nitoba depuis 1897 : nous avons obéi et
nous vivons.

Il nous reste toutefois, vous le savez,
M. le Rédacteur, le droit et le devoir,
comme catholiques et citoyens libres, de
réclamer les droits sacrés que la consti-
tution de notre pays nous donne à des
écoles confessionnelles, les seules qui
puissent assurer efficacement l'avenir re-
ligieux et social de notre jeune patrie,
comme ne manquent pas de le proclamer,
au Canada, aux États-Unis et en Angle-
terre, des hommes éminents, même en
dehors de l'église catholique. En atten-
dant ce jour heureux de pleine liberté et
de paix durable, il est de toute nécessité
de ne point abandonner notre jeunesse
sans éducation : aussi, est-ce sous l'ins-
piration de ce devoir si grave de notre
charge pastorale que nous avons fait des
démarches et que nous nous sommes im-
posé des sacrifices et des humiliations de
toutes sortes, toujours sous la direction
du Saint-Siège, afin d'améliorer notre
situation scolaire précaire, gênante et
fautive par plus d'un endroit. Nous de-
mandons que les fidèles de ce diocèse et
du pays tout entier ne perdent point de
vue ces faits si importants quand ils ju-
gent la position douloureuse qui nous est
faite.

Espérant que nous verrons des jours
meilleurs, nous ne négligerons pas de
tirer partie des avantages périlleux et
incomplets mais réels de la situation pré-
sente.

Je demeure, M. le Rédacteur, votre
bien sincèrement dévoué :

ADELARD, O. M. I.,
Archevêque de St-Boniface.

La mort de Lord Morris

Le correspondant de la *Croix* de Paris,
écrit ce qui suit sur la mort de lord Mor-
ris :

C'est avec un profond regret que je
vous annonce la mort de lord Morris, an-
cien chef de la justice en Irlande et fina-
lement un des lords formant la cour su-
prême des appels, décédé à Spiddal dans
sa 74^e année.

Le défunt était un jurisconsulte dis-
tingué et fervent catholique. C'était
aussi un homme de beaucoup d'esprit
et l'on cite de lui de nombreux bons
mots. En voici un ou deux au hasard :

Un jour, il jugeait un procès à Cole-
raine, dans lequel des dommages-intérêts
étaient demandés à un vétérinaire pour
avoir empoisonné un cheval. Il s'agis-
sait de prouver si un certain nombre de
grains de la substance en question pou-
vaient être donnés impunément à l'ani-
mal.

Un médecin déposa qu'il avait souvent
donné huit grains à un homme, et qu'il
ne croyait pas que douze grains pussent
tuer un cheval.

—Peu important vos huit grains, doc-
teur, fit le juge avec son accent du comté
de Galway. Nous savons tous que cer-
tains poisons n'ont d'effet que lorsqu'ils
sont accumulés. Mais, répondez-moi à
ceci : les douze grains seraient-ils suffi-
sants pour tuer le diable en personne s'il
les avalait ?

Le médecin vexé répliqua : "Je ne
sais pas milord, je ne l'ai jamais eu pour
client."

Sur quoi le juge reprit : "Non, vrai-
ment, docteur ? Eh bien ! c'est domma-
ge ; le bonhomme vit encore."

Lord Morris était un de rares Irlan-
dais catholiques qui ne fussent pas en

faveur du *Home Rule*. C'était un adver-
saire implacable de M. Gladstone.

Comme un ardent admirateur du grand
ministre disait que "M. Gladstone était
un génie enfanté par le ciel."

—Dans ce cas, répliqua lord Morris,
espérons que le ciel ne sera pas de long-
temps dans une situation intéressante."

Dans les bois

La chasse, bien entendue, n'est pas
seulement un plaisir meurtrier, un jeu
sanglant ou un exercice très hygiénique ;
elle est surtout pour le promeneur philo-
sophe, dont le fusil reste presque tou-
jours inoffensif, une occasion de regard-
er, d'étudier à loisir la vie mystérieuse
de la forêt, d'amuser ou d'enchanter ses
yeux avec les scènes si diverses de la na-
ture, depuis le brouillard du matin que
fond peu à peu le soleil levant jusqu'à la
tombée du soir qui noie le contour des
collines, de faire chaque jour une con-
naissance plus intime avec les arbres, les
plantes et les bêtes qui vivent ensemble
dans la paix des bois.

Les bois charmants de mon pays sont
pleins de geais. Le proverbe dit : "Crier
comme un geai", et il a raison : les geais,
les jacques sont des crieurs infatigables.

On les entend jacasser de loin et se
répondre l'un à l'autre de branche en
branche ; leur voix éclatante et guttu-
rale perce le silence de la forêt. Mais
ils ont, je crois, un autre rôle. Il y a
entre toutes les bêtes qui habitent la mê-
me forêt sinon une société secrète et un
contrat d'assurance, de secours mutuels
contre les dangers communs, du moins
une correspondance occulte qui leur per-
met de se prévenir, de s'entr'aider, d'é-
chapper à l'homme et au chien, son
complice, leurs deux grands ennemis.
Les geais ont une fonction propre dans
ce phalanstère : ils ne se contentent pas de
jacasser, ils avertissent. Campés sur la
lisière de la forêt, ils sont les sentinelles
vigilantes et bruyantes de la tribu, de
toute la gent ailée ou courante, à plume
ou à poil, qui n'aime pas les visites et
qui a peur des carnages.

Ils sont curieux, inquiets et sur le
qui-vive : ils voient de loin les chasseurs
et leur petite meute monter la côte. A
peine arrivés au bois, quand les chiens
ne sont pas encore découplés et qu'on
se concerte pour l'attaque, pour les po-
sitions, vous entendez tout à coup leur
trompette discordante ; elle dit aux liè-
vres, aux chevreuils et même aux re-
nards : Prenez garde à vous ! Puis ils se
taisent . . . Vous vous croyez délivré
de leur vilain ramage ; vous allez d'un
pas silencieux prendre discrètement vo-
tre poste, vous écoutez en longant un
sentier, la voix lointaine des chiens ou le
bruissement du feuillage. Vous vous
croyez seul ; vous vous livrez, selon vo-
tre tempérament, à la petite anxiété dé-
licieuse de l'affût ou au charme plus in-
nocent de la rêverie ; vous faites, vous
voyez se lever devant vous, dans la soli-
tude paisible, les images de votre passé
ou les apparitions de vos songes . . . A
côté de vous, devant vous, derrière vous,
le geai narquois vous épie et vous sur-
veille. Aucun de vos mouvements ne
lui échappe et vous ne voyez pas les
siens ; vous le devinez seulement à l'es-
pèce de miaulement ironique qu'il fait
entendre dans le feuillage qui le dérober
à votre vue ou au vol étouffé qui signale
sa fuite à travers les branches.

C'est une merveille de prudence et de
mystère que ce glissement du geai frô-
lant le taillis ou s'enlevant d'un vol fur-
tif audessus de la sente qu'il veut fran-
chir. On a beau avoir l'oreille subtile
et tendue, on le perçoit à peine. Lui
qui jacassait tout à l'heure à plein gosier,
il ne fait pas plus de bruit maintenant
que la chauve-souris et que la chouette ;
il étouffe, on ne sait comment, le batte-
ment sourd et velouté de ses ailes ; vous
le voyez filer et plonger au-dessus de
vous sans vous être douté de sa présence,
sans avoir eu le temps de le mettre en
joue. Il sait d'ailleurs que vous ne le
tirerez pas pour ne pas déranger la chas-
se ; mais comme deux sûretés valent
mieux qu'une il attend d'être hors de
portée pour se moquer de vous en jetant
la note claire et stridente. Je suis con-
vaincu, en effet, qu'il se moque de l'hom-
me, du bipède armé, malfaisant et naïf,
qui ne peut presque rien contre ses ru-
ses. Quand un coup de fusil éclate et

que le chasseur a manqué son gibier, les geais qui voient tout, qui savent tout, rient ensemble à gorge déployée. Si, au contraire, le chasseur a tué ; si la bête de chasse est par terre, les geais, de proche en proche, annoncent qu'un malheur est arrivé ; ils ont l'air de plaindre la victime avec un croassement moins aigu que leur cri de joie et qui ressemble à un pialement funèbre où il y a du dépit, de la rancune et du chagrin.

Les chiens qui sont plus observateurs que nous sentent cela d'instinct : ils ont contre les geais une méfiance et une haine canines ; ils gardent une dent à ces bavards. En les écoutant crier sur leur chemin, ils lèvent la tête d'un air maussade. Les vieux gardes qui dressent des pièges aux renards et aux buses, à tout ce que l'homme appelle des animaux nuisibles, parce qu'ils lui font concurrence, cherchent aussi à détruire les geais qui les dérangent, les agacent et les ennuiant : ils les pourchassent et les éloignent à coup de fusil ou ils les prennent à la glu. Vous savez comment on procède. On force à crier un geai blessé ou captif ; les autres accourent, s'engluent les pattes sur la tendue ou sont décimés par la fusillade. C'est ce qu'on appelle purger le bois : les livres de chasse et votre expérience personnelle vous en apprendront là-dessus plus long que moi. Mais peut-être que, à force de purger les bois, en détruisant certaines espèces comme en nettoyant tous les sentiers, on leur enlève un peu de leur sauvagerie et de leur attrait. La musique des geais n'a rien sans doute d'agréable pour un chasseur ni d'harmonieux pour un mélomane ; mais elle fait partie du concert des bois ; leur plumage gris, blanc et bleu est lustré comme celui du martin-pêcheur. Si leur plumage et leur ramage déplaisent à l'homme qui partout où il passe n'aime pas à être contrarié dans son plaisir, notre égoïsme féroce a-t-il le droit d'être aussi brutal avec eux, parce qu'ils nous tracassent de temps en temps ?—S.

ST-JÉROME, 3 OCTOBRE 1901.

A ma lampe

O vieille lampe, ô vieille amie, à ta lumière
Que de bouquins je lus, que de vers j'écrivis !
Sous ton humble abat-jour que de fois tu me vis
Veiller, quand le sommeil rougissait ma paupière !
Lampe veautrée et basse, en cuivre bosselé,
Lampe comme on en voit sur les vieilles crédences,
Tu reçus bien souvent de graves confidences ;
De mes espoirs les plus secrets je t'ai parlé.

Pendant longtemps tu fus mon amie, et la seule.
Oui, lorsque j'habitais tout là-haut, sous le toit,
Seuls, étaient doux les soirs passés auprès de toi,
Dans le palpitement de ta lumière veule.
En ma chambre aux murs nus, sur ma table en bois
Que de fois j'ai rimé pendant les nuits fiévreuses,
Lampe, pour qui tu sais, des stances amoureuses.—
Pendant mon front pâli dans ton rond d'or tremblant.

Et quand le petit jour rosé venait à naître,
Quand le ciel d'un bleu vert déjà se nuageait,
L'aurore grelottait sur Paris, le passant,
Te voyait clignoter encore à ma fenêtre.

L'Age te faisait bien radoter quelquefois ;
Ton mécanisme était d'une étrange faiblesse.
Il fallait te monter, te remonter sans cesse,
Et retourner ta clef sans cesse entre ses doigts.

Vous n'alliez plus, méchante, et sans que je comprisse
Pourquoi, vous paraissiez vouloir vous amuser :
La mèche s'obstinait à se carboniser, ...
Et j'enrageais, croyant que c'était un caprice.

Bien souvent, j'ai maudit votre détraquement,
Et votre humeur, alors, me semblait une énigme,
Vous faisiez tout d'un coup un bruit de borboryme,—
Puis vous vous éteigniez sans raison, brusquement.

Voilà qu'au lendemain il me fallait remettre
La tâche... Et vous couvrant d'injures, de mépris :
J'allais dormir !—Pardonnez-moi, j'ai compris :
Vous vous intéressez à votre pauvre maître.

Ne voulant pas le voir si longtemps se pencher
Pour écrire ou lire, un doigt contre la tempe,
Vous cessiez de brûler, ... Et c'était, bonne lampe,
Votre manière à vous de m'envoyer coucher.

EDMOND ROSTAND.

Le drame de St-Sauveur

Les accusés admis sous caution

Samedi, à Ste-Scholastique, devant son honneur le Juge Taschereau, M. J. A. Beaulieu a fait admettre ses clients sous caution en attendant leur procès qui n'aura lieu qu'au commencement du mois de février prochain, 1902.

Nos lecteurs se rappellent encore sans doute le drame sanglant qui s'est déroulé dans la paisible paroisse de St-Sauveur, dans la nuit du trois au quatre août dernier, et à la suite duquel James Flaherty et son épouse, Jane Ivall furent arrêtés pour répondre à l'accusation du meurtre de leur beau-frère Blais. Le mandat fut émané à la demande du Coroner Mignault, qui, la semaine suivante, après le drame, était allé tenir une enquête sur les lieux mêmes. Conduits à Ste-Scholastique, les accusés, par le ministère de leur avocat, furent admis sous caution devant les juges de paix Langlois et Raymond pour jusqu'au dix septembre, date fixée pour leur enquête préliminaire. L'enquête a duré trois jours. Le samedi suivant, le 14 septembre, le Magistrat Carrier, devant qui l'enquête avait été entendue, les condamnait à subir leur procès devant les assises criminelles, à Ste-Scholastique.

Comme le terme de la cour criminelle n'a lieu qu'en février prochain, il s'agissait de faire remettre les accusés en liberté provisoire. Vu la gravité de l'offense, la tentative pouvait être douteuse. Mais il faut ajouter que les circonstances plaident en faveur des prévenus et que le public qui a suivi sur les journaux ou ailleurs, les différentes péripéties de ce drame, serait bien prêt à remettre définitivement les accusés en liberté, mais nos lois ont des exigences nécessaires à la protection de la société.

A tout événement James Flaherty et son épouse Jane Ivall, après une détention de deux semaines dans la prison, à Ste-Scholastique, viennent d'être remis en liberté en attendant leur procès, au mois de février prochain 1902.

Inutile d'ajouter qu'ils ne sont pas fâchés.

Pauvres cultivateurs, ils vont pouvoir continuer à exploiter leur modeste ferme, leur seul gagne-pain, et donner à

leurs jeunes enfants, outre l'éducation, les soins nécessaires à leur subsistance.

A Saint-Jérôme

—Les citoyens de Ste-Sophie et New-Glasgow n'apprendront pas sans un vif plaisir la nouvelle que leur député à la législature, M. Jean Prévost, puisqu'il faut le nommer, est à la veille de remplir ses promesses !

Il aurait dit à St-Jérôme, en présence de M. François Blouin de Ste-Anne, et de quelques autres citoyens, le jour de l'exposition du comté, le 24 septembre dernier, qu'au commencement de novembre prochain, il partirait d'ici, accompagné du corps de musique de notre ville, pour se rendre à Ste-Sophie, d'abord, où il remettra quatre mille dollars au conseil de la paroisse de Ste-Sophie, pour payer les débetures du chemin de fer Le Grand Nord, et ensuite qu'il se transporterait à New-Glasgow, toujours accompagné de la grosse caisse, pour porter même somme dans le même but, au conseil de New-Glasgow !

Nous est avis que les électeurs de Ste-Sophie et New-Glasgow feraient mieux d'attendre, avant de commencer l'érection des arcs de triomphe et la décoration de leurs résidences, que leur député leur montre la couleur de son argent.

Le maître blagueur a si souventes fois blagué ses pauvres électeurs que nous serions surpris qu'il n'ait pas blagué, une fois de plus, ceux qui l'écoutaient le 24 septembre dernier.

—Nous avons à aborder aujourd'hui, un sujet extrêmement délicat, qui est déjà commenté par plusieurs de nos concitoyens.

Quelques-uns de nos marchands se plaignent que les autorités de notre Académie du Sacré-Cœur font le commerce de beaux livres, jouets, articles de librairie, etc., avec les élèves et que, nous dit-on, ils auraient fait défense à leurs élèves d'acheter ailleurs qu'à l'Académie, tout ce dont ils ont besoin.

Notre journal est profondément opposé à tout ce qui peut ressembler à un *Trust*, et nous croyons que les pères de familles ont un droit à exercer dans l'espace.

Nos marchands, qui paient de lourdes taxes et scolaires et municipales, protestent de toutes leurs forces, par la voix de notre journal, contre un tel abus.

Il n'est que juste qu'ils ne soient pas privés des petits bénéfices qu'ils peuvent réaliser sur les quelque 375 élèves qu'il y a actuellement à cette institution, eux qui, encore une fois, paient de si grosses taxes pour l'érection, l'entretien et, tôt ou tard, l'agrandissement de l'édifice de l'Académie.

Nous espérons qu'on verra à remédier à cet état de choses à bref délai.

—M. Adélarde Prud'homme, de St-Gabriel de Brandon, est en visite pour quelques jours chez son parent, M. R. Mailhiot, de notre ville.

—Nous sommes informé que la jeunesse de notre ville se propose beaucoup d'amusements pour l'hiver qui nous arrive à grands pas.

On formerait un club, qui comprendrait toutes les associations athlétiques de notre ville. Le club l'Etoile du Nord, ferait partie de la nouvelle association, à laquelle on joindrait un club de hockey, un club de boxe, de raquettes, etc. Il y aura aussi un magnifique patinoir à la disposition des amateurs.

On a l'intention de louer une vaste bâtisse, pour y installer un billard et des jeux de toutes sortes.

Nous ne saurions trop encourager nos jeunes gens à faire partie de la nouvelle association.

—M. et Mme J. D. Guay sont revenus lundi matin, tout à fait enchantés de leur voyage à Buffalo. En compagnie de M. le Dr et Mme Ed. Grignon et de M. et Mme E. Donat Godon, de Ste-Agathe, ils ont visité l'exposition Pan-Américaine, les chutes Niagara et Toronto.

L'immense magasin Eaton, de Toronto, entr'autres, a été fort admiré.

—Nous apprenons avec regret que M. Philippe Durand, ancien pharmacien de notre ville, est gravement malade.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—Mardi dernier, il y a eu une session de la Cour de Magistrat, sous la présidence de M. le Magistrat Husmer Lancot.

Parmi les avocats présents en cour, nous avons remarqué MM C. de Martigny, J. D. Leduc, Jos. A. Beaulieu, J. V. Léonard et C. E. Marchand. Quelques causes ont été entendues.

—M. W. B. Nantel est parti pour Ottawa lundi, pour affaires en rapport avec la contestation de l'élection de M. Préfontaine.

—Madame Charbonneau, de Worcester Mass., E.-U., est venue passer quelques jours dans notre ville, chez Mme Vve J. P. Nantel, sa parente.

—M. Suzor Côté, notre éminent artiste canadien, était en visite chez M. Henri Rolland, dimanche dernier.

M. Côté, qui est un des admirateurs de notre regretté curé Labelle, a généreusement offert au Théâtre de la Gaîté de peindre une toile qui serait mise en loterie au bénéfice du monument.

M. Suzor Côté est le cousin de Mme Camille de Martigny, de notre ville.

—Les chevaux de M. S. G. Laviolette, Elvira Ellerton et Roseberry sont entrés dans les grandes courses au trot, qui se sont terminées ce soir au Parc de Lormier, à Montréal.

—M. Pierre Simard fait actuellement un beau commerce de gros avec les marchands et hôteliers du Nord et de tout le district.

Les maisons de gros de Montréal peuvent vendre à aussi bon marché que M. Simard, mais sur le prix de transport seulement, les clients de ce dernier épargnent de jolies sommes. Nous applaudissons avec plaisir aux succès de la maison P. Simard.

—Nos marchands de nouveauté rivalisent de zèle pour faire de leurs expositions de modes d'automne, les plus belles que nous ayons eues jusqu'ici dans notre ville.

Les dames sont réellement émerveillées. Malheur à nos bourses !

—M. S. J. B. Rolland est allé à Montréal mardi, pour affaires.

—M. et Mme C. E. Laflamme sont partis au commencement de la semaine pour L'Annonciation, où ils vont tenir sur les fonts baptismaux le dernier-né de M. Aldéric Labelle.

—Lundi il y a eu trois mariages dans notre ville.

Les noms des heureux conjoints sont M. Delphis Gingras, cultivateur, de St-Jérôme, à Mlle Bernadette Godard, fille de feu M. Pierre Godard ; M. Jos. Gingras, à Mlle Guénette, de St-Jérôme ; M. Isidore Plouffe, à Mlle Malvina-Maria Paquette, de St-Jérôme.

Nous leur souhaitons bonheur et nombreuse postérité.

—Le Rév. M. A. Gauthier, curé de St-Faustin, était dans notre ville au commencement de la semaine.

—Nous avons appris avec peine que l'école industrielle de Joliette, cette magnifique institution qui prospère, vient d'être complètement réduite en cendres.

Notre ville sœur est cruellement éprouvée depuis quelque temps.

Nous espérons que les citoyens de Joliette auront assez d'énergie pour ne pas se laisser abattre par ce nouveau malheur.

M. J.-Bte. Brazeau, autrefois de notre ville, était un des principaux employés de l'école industrielle de Joliette.

A Sainte-Thérèse

(De notre correspondant.)

—M. Pletink, autrefois huissier chez l'avocat B. Gaudet, nous est revenu dernièrement tout joyeux d'un voyage en Europe, où il était allé toucher un assez fort montant d'argent, qui lui revenait d'une certaine succession. Mais les plus belles choses ont le pire destin. En allant reconduire à la station un compatriote qui était venu lui faire raconter son voyage ; notre M. Pletink glissa sur une pelure de banane et en tombant, s'infi-

DONAT GODON

MAGASIN GENERAL

STE-AGATHE-DES-MONTS

Marchandises sèches et Epicerie.
Assortiment d'INDIENNES, d'ETOFFES A ROBES de tous prix et de tous genres.

SUCRES, CASSONADES de toutes les qualités.

Nos prix ne craignent aucune concurrence.

Escompte pour du Comptant

5-9-01-1a

FERRONNERIE

Jos. Morin

STE-AGATHE-DES-MONTS

(Ancien magasin Chalifoux)

M. Jos. Morin, déjà avantageusement connu du public, vient d'ouvrir un magasin de Ferronnerie à Ste-Agathe.

SPECIALITE : Fournitures pour forgerons et entrepreneurs.

Vitres, Huiles, Etc.

Une visite est sollicitée. Venez voir nos prix.

5-9-01-1a

D. LEONARD

NOTAIRE

Sainte-Monique, - Co. Deux-Montagnes.

J. V. LEONARD

AVOCAT

ST-JEROME, CO. TERREBONNE

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Terrebonne. }

Cour Supérieure

LEONARD BOUCHARD, cultivateur de la paroisse de St-Hermas, dit District,

Demandeur

vs.

NAPOLÉON BOUCHARD, autrefois du même lieu, maintenant cultivateur de Tawas City, Etat de Michigan,

Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître, sous un mois de cet avis.

Ste-Scholastique, 23 septembre 1901.

GRIGNON & FORTIER,

J. D. LEDUC, P. C. S.
Avocat du Demandeur.

26-9-1-2f

gea une grave blessure à la jambe et s'enfonça deux côtes ; ce qui le rendra impotent d'ici à quelque temps.

—Le docteur J. E. Dion de l'Asile St-Jean de Dieu est venu passer le dimanche dans sa famille.

—L'office des Quarante Heures est terminée de lundi midi. Samedi et dimanche soir à l'amende honorable, l'illumination du sanctuaire fut splendide.

—Dame Vve Roussil, née Angèle Bastien s'est fait brûler la figure et une partie de ses vêtements en accomodant une voilaille.

—Un nommé Sans-Souci dont la mère est mariée à Ls. St-Amour, de Ste-Thérèse se fit horriblement brûler les talons avec du métal en ébullition qu'il était à transporter dans l'usine de M. Moody, de Terrebonne, où le jeune homme était employé.

—L'épouse de Félix Paquet, née R. D. Audette fut frappée de mort subite la semaine dernière des suites d'une indigestion.

—On annonce un grand concours de labour, pour le 15 courant sur le terrain de M. John McLaude.

A Saint-Faustin

(De notre correspondant)

—Notre paroisse est en retraite du jubilé prêchée par les RR. PP. Besson et Drouset, de la Compagnie des Pères de Notre-Dame de Montfort. Cette retraite commencée dimanche dernier, se terminera dimanche prochain.

Les exercices sont suivis par un grand nombre de fidèles.

Les prédicateurs sont très éloquents.

—A ceux qui douteraient de la fécondité de nos bonnes Canadiennes du Nord, nous leur citons comme exemple, le fait suivant :

Samedi, le 28 septembre dernier, Mme Emmela Bélanger, épouse de M. Louis Lamoureux, cultivateur, de notre village, donnait le jour à trois jumeaux.

Dimanche après-midi, les trois enfants ont été portés aux fonts baptismaux. C'est le Rév. M. Gauthier, notre dévoué curé, qui a présidé à la cérémonie.

Les enfants dont l'un porte les noms de Joseph-Auguste-Napoléon ; l'autre Marie-Blanche-Fleurilda et la troisième Marie-Albertine, semblent avoir bonne envie de vivre.

Les parrains et marraines ont été pour le premier, M. Joseph Béland, cultivateur et Mme Sophranie Bélanger, son épouse ; pour la seconde, M. Napoléon Pelletier, cultivateur et Mme Herméline Caron, son épouse ; et pour la dernière, M. Alfred Brazé fils, cultivateur, et Mme Albertine Béland, son épouse.

Les habitants de notre village n'ont pas été peu surpris de voir passer ce compérage — une vraie noce !

—M. Anastase Bastien, voiturier et forgeron, vient d'entrer dans la maison qu'il s'est fait construire.

Cette construction a coûté près de \$1500.00, parait-il.

M. Bastien est un jeune homme très entreprenant, qui fait d'excellentes affaires dans notre village.

Histoires de bêtes

Il faut aimer les bêtes pour plusieurs raisons, et entre autres pour celle-ci, qu'elles valent beaucoup mieux que les imbéciles. . . On vous rappelait dernièrement une histoire de chien que je vous ai racontée autrefois ici même et qui, après avoir un peu voyagé, a fini par être recueillie gracieusement dans l'*Ami des Bêtes*. En voici d'autres : la matière est inépuisable.

J'ai connu un brave chien du nom de Thos — ce qui veut, je crois, dire loup en polonais — qui était roué comme un marchand de moutons. C'était un bel épagneul feu, avec des yeux parlants et humains, bon pour la quête, pour l'arrêt et pour le rapport. La plupart des

chiens qui ont la réputation de bien rapporter ne rapportent que 6 fr. par an au gouvernement ; celui-là rapportait tout ce qu'on voulait, d'abord le gibier tué par son maître, puis un mouchoir, un couteau, une lettre, un journal, un trousseau de clef, et les mauvaises actions.

Son maître, un jour, lui tue un lièvre, au déboulé, ou plutôt il le blesse mortellement. Le lièvre va mourir en haut d'une vigne, au bord du chemin ; un vigneron, qui passait là, le ramasse, par droit d'aubaine, et le jette dans sa hotte. Ni vu ni connu. Thos. arrive sur le coup, et il le voit faire ; mais que faire lui-même ? Le maraudeur avait pour lui la ruse et la force : sa hotte, pour cacher le bien mal acquis, son bâton pour le défendre. Thos. réfléchit, puis, brusquement, il se jette dans les jambes du larron pour le faire tomber ; l'homme ne tombe pas, mais sa casquette tombe à terre dans un faux mouvement ; Thos. l'emporte, file comme une flèche, la rapporte à son maître et semble lui dire, de ses yeux intelligents : "Viens avec moi." Le chasseur qui était intelligent, lui aussi, comprend le langage de son chien : il rejoint l'homme par un raccourci, lui redemande son lièvre et offre de lui rendre sa casquette. Donnant, donnant ; échange de bons procédés : "Tenez, Monsieur, lui dit l'homme, voilà le lièvre de votre chien," mais je n'ai pas vu la chose ; on m'a juré que l'histoire était vraie ; mais, comme c'est un chasseur qui me l'a racontée, je ne vous la garantis pas absolument.

Ravaude était une très bonne chienne courante, déjà sur l'âge, capricieuse ou astucieuse, comme il vous plaira. Elle se ménageait, elle s'écouait, par humeur ou par régime : elle n'aimait pas à chasser plusieurs fois de suite, ni à sortir par n'importe quel temps ; il fallait que cela lui dit ; quand cela ne lui disait rien, elle chagrinait, contrefaisait la boiteuse ou la malade et restait au chenil. Son maître l'emmenait-il tout de même, malgré elle ? il n'en tirait rien : elle ne voulait pas être contrariée, elle quittait la chasse, se couchait, regardait les mouches ou se traînait derrière les guêtres de son patron. Celui-ci qui s'était rendu compte du manège et du caractère de Ravaude avait fini par conclure avec elle une espèce de traité, un compromis. Quand il voulait chasser il prenait son avis. "Eh bien, Ravaude, ma belle, est-ce pour aujourd'hui ? . . ." Si Ravaude disait oui, le nez en l'air, les yeux brillants et la queue frétilante, il la couplait ; il la laissait à la maison et il lui donnait sa soupe ; dans ces conditions, ils étaient et ils restaient les meilleurs amis du monde. Ce qui prouve qu'on ne réussit à rien, même à la chasse, sans s'accorder et que chien qu'on fouette est toujours de mauvais service.

Enfin j'ai connu un chat superbe, un angora, qui répondait par un miaulement voluptueux au nom poétique de Troubadour, il était fort intelligent et la gourmandise avait encore développé son intelligence : il n'y a rien de tel que nos passions pour aiguïser nos facultés ! Troubadour aimait le lait : on lui en donnait dans un bol, exprès pour lui, sur une petite jatte près de la fenêtre ; il préférait le lait sucré au lait naturel, mais on oubliait quelquefois de lui sucrer le sien. Troubadour était philosophe et observateur, comme tous les chats : il avait remarqué qu'on serrait le sucrier dans un bas de buffet dont la porte ne fermait pas très bien ; il allait à la porte, l'ouvrait délicatement en y passant la tête, décoiffait le sucrier d'un coup de patte, y happait un morceau de sucre, assez gros, le déposait avec soin dans sa tasse, lui laissait religieusement

le temps de fondre et buvait ensuite d'un air recueilli son lait sucré, goûtant la joie pure de l'avoir amélioré lui-même, par son industrie. Chacun de nous, j'en suis convaincu, pourrait raconter un tas d'histoires semblables dont il a été l'auteur ou le témoin. Les trois animaux dont je viens de vous parler n'étaient pas des bêtes savantes, ni extraordinaires. Leur espèce, fertile et rusée, est pleine d'enseignements et de réflexions pour celui qui prend la peine de les regarder. On n'a pas besoin d'être un grand naturaliste pour s'intéresser à leurs mœurs et à leurs âmes : un chasseur, un berger, un enfant même, en savent plus long sur eux que je ne pourrais vous en dire . . .

C'est un des plaisirs de la vie aux champs, de la vie simple et vraiment rustique bien entendu, de celle qui occupe l'esprit aux choses éternelles de la nature, que de voir vivre, penser et agir les bêtes. Leur existence, après tout, n'est pas si différente de la nôtre et le roi des animaux, je veux dire l'homme, ressemble beaucoup à ses sujets, comme tous les rois. Les bêtes ont presque tous nos instincts et la plupart de nos qualités ou de nos défauts. On ne perd jamais son temps à les étudier. Elles nous font un petit cours silencieux de philosophie, de sociologie, d'histoire domestique ; elles nous donnent de temps en temps des leçons de bonté, puisqu'on les appelle, avec raison, les bonnes bêtes ; les enfants qui aiment les animaux sont, sans exception, de bons enfants. Il y aurait un petit livre à faire : "De l'éducation de l'homme par les animaux," et un autre, sur cet autre sujet : "Des liens d'amitié qui nous unissent aux bêtes, ou réciproquement." Les contes d'autrefois commençaient souvent par ces mots : Du temps où les bêtes parlaient ; elles parlent toujours et moins à tort et à travers que nous : c'est une de leurs supériorités : ce n'est pas la seule.—S.

"Un homme avide désire toujours quelque chose."
Celui qui demande qu'une chaussure de \$1.00 ait le même fini que celle de \$4.00 doit se contenter d'en avoir une qui ne durera pas plus longtemps qu'une chaussure de \$1.00—sur le fini, on ne doit pas épargner.
Le prix de fabrication sur la semelle est une garantie que la chaussure donnera une bonne durée pour ce prix et qu'il n'y a pas de qualité supérieure dans la
"CHAUSURE SLATER"
Goodyear Welted

J. D. GUAY, ST-JEROME
SEUL AGENT LOCAL

Camille de Martigny

Ancien Magistrat

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

M. JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCE

ST-JEROME, P. Q.

Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

18-7-01—1a.

W. B. NANTEL, C. R.

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

GIN CANADIEN
Médaille d'Argent Exposition Paris 1900.
Délicieuse Boisson Hygiénique
LE PLUS PUR. LE PLUS VIEUX.
LE MEILLEUR DES GINS.
Infiniment Supérieur comme Gout, comme Arôme, et surtout comme qualité au meilleur Gin importé.
Hautement recommandé par les Médecins pour ses propriétés digestives, Stimulantes et Stomachiques.
MELCHERS
Le Seul Gin qui avant d'être mis en vente, a vieilli pendant des années dans des entrepôts contrôlés par le Gouvernement.
Le Seul Gin Distillé et embouteillé sous la surveillance immédiate d'un officier du Revenu de l'Intérieur qui appose sur chaque flacon un timbre officiel garantissant l'âge et la qualité.
EN VENTE PARTOUT.
BOIVIN, WILSON & CIE, 820 RUE ST-PAUL, MONTREAL.
Gros Commissionnaires.
CROIX ROUGE

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL

FONDEE EN 1859

9, COTE ST-LAMBERT

Cette compagnie d'assurance, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20 0/0, c'est-à-dire de 25 à 35 0/0 plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.

Placez donc vos risques sur meubles et bâtisses dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.

Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.

Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défient toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur,
Secrétaire, Montréal.

Alf. A. Laviolette,
Agent à Saint-Jérôme.

8-8-01—1 a.

FEUILLETON

**LES
Jetons Mystérieux**

PREMIÈRE PARTIE
LA FÉE DES SAULES

IV
(Suite)

Notre déjeuner d'aujourd'hui et notre voyage payés, notre garde-robe renouvelée, il ne restera pas grand'chose de cette maigre somme. Donc, il serait bigrement utile de trouver quelque moyen d'arrondir un peu notre boursicot avant d'arriver à Paris.

Jacques Lagarde buvait à petites gorgées, avec recueillement, un verre de vin de Pontet-Canet de l'année 1874. Il reposa son verre sur la table en s'écriant :

— Ici, je t'arrête ! L'opinion que tu viens d'émettre en dernier lieu n'est point du tout la mienne ! Non ! non ! pas de misérable petites affaires qui ne pourraient nous enrichir, mais pourraient fort bien en revanche nous renvoyer d'où nous venons. Fi de la carotte ! Jouer gros jeu, en bisautant les cartes, je ne connais que ça ! *Tout ou rien !* voilà ma devise. Tu m'as parlé d'une sérieuse opération, une opération qui peut donner pas mal de centaines de mille francs. C'est par celle-là qu'il faut commencer.

— D'accord, mais c'est à Paris que je tenterai la fortune.

— Puisque nous allons à Paris.

— Comment attendre en faisant figure ? Le problème subsiste.

— Je puis le résoudre. Nous aurons le temps d'attendre que tu agisses.

— Tu trouveras de l'argent ?

— Oui.

— Combien ?

— Quinze mille francs. Est-ce assez ?

— C'est plus qu'il ne faut, beaucoup plus.

— Eh bien ! compte sur quinze mille francs.

— Où diable les dénicheras-tu ? A Paris ?

— Non, mais à Joigny, mon pays natal.

— Explique-toi.

— C'est bien facile, et ce sera court. Pendant mon séjour à la maison centrale de Nîmes, mon père est mort. J'ai reçu, il y a quelques semaines, une lettre du notaire qui, sachant que j'allais avoir fini mon temps, m'engageait à me rendre à Joigny dès que je serais libre, pour y toucher l'héritage paternel. Or, le chiffre de la succession s'élève à la somme de quinze mille et quelques cents francs.

— Tous mes compliments ! fit Pascal en remplissant les verres. Voilà qui se trouve à merveille, et jamais succession ne se fut ouverte plus à propos ! Nous filons à Joigny ! Tu passes chez ton notaire. Honnête homme de notaire ! tu palpés les économies de feu monsieur ton père, et une fois lestés de ce viatique, en route pour Paris, la grand'ville, où tes billets de banque feront des petits, je te le promets !

— Pardieu ! j'y compte bien ! En sortant de table, nous irons dans la ville faire quelques achats pour rafraîchir notre toilette et nous filerons ce soir vers la Bourgogne, le pays des grands vins.

Le déjeuner achevé, le café pris, les cigares allumés, Jacques et Pascal allèrent procéder à leurs emplettes, firent un tour de promenade pour tuer le temps en visitant les curiosités de la ville, la Tour-Magne, la Maison-Carrée, le jardin de la Fontaine, revinrent dîner au même restaurant où ils avaient déjeuné, et à sept heures et demie prirent le train qu'ils quittèrent à Lyon, le lendemain, pour monter dans l'express, d'où ils devaient descendre à deux heures du matin à la gare de Joigny-sur-Yonne.

V

Nous laisserons les deux libérés rouler, emportés par la vapeur sur les rails du chemin de fer, et nous les précéderons de vingt-quatre heures à Joigny. Là nous gagnerons le faubourg du Pont, et nous franchirons le seuil d'une auberge de très modeste apparence, mais décente sous tous rapports et proprement tenue. Au second étage de cette auberge portant

l'enseigne du *Martin-Pêcheur*, dans un logement composé de deux toutes-petites pièces, se trouvaient deux femmes, la mère et la fille. La mère atteignait sa quarante-cinquième année. La fille en avait dix-neuf. Celle-ci que l'on nommait Marthe-Emilie Grandchamp était une de ces créatures rayonnantes, resplendissantes, sur le passage desquelles, si correcte d'ailleurs que soit la modestie de leur attitude, les hommes se retournent avec une admiration passionnée, et les femmes avec un dépit jaloux.

Rien, en effet, ne pouvait dépasser la beauté complète, absolue, indiscutable de cette enfant aux yeux couleur du ciel, aux cheveux d'un blond d'épi mûr, au visage d'un ovale exquis, aux traits idéalement purs et dont on retrouverait le type dans les visages les plus sublimes créés par le génie du divin Raphaël.

Et cependant cette figure si merveilleusement, si incomparablement belle, exprimait la mélancolie la plus profonde, les plus noires préoccupations. Un nuage obscurcissait ce front digne de la statuaire antique. Un pli douloureux contractait les lèvres, décelant une souffrance vive, sinon physique, du moins morale. Elle souffrait cruellement.

A l'heure où nous pénétrons dans le modeste logis de Péline Grandchamp, amaigrie, pâle comme une morte, étendue sur son lit et grelottant la fièvre, Marthe attendait avec impatience l'arrivée du médecin qui devait venir ce jour-là dès le matin, comme à l'ordinaire, et qui était en retard de trois heures au moins. La jeune fille assise au chevet du lit regardait avec une indicible angoisse la pauvre femme, terrassée depuis quelques jours par un mal imprévu. Le médecin ne se montrait ni rassuré, ni rassurant. A toutes les questions, il répondait :

— Impossible de me prononcer encore. Je crains des complications.

Or, ce mot de complications, Marthe ne s'y trompait point, avait dans l'esprit du médecin la signification la plus alarmante. Cependant, comme il ne paraissait point désespérer tout à fait, la pauvre enfant s'efforçait d'espérer encore, mais ce vague espoir ne l'empêchait pas de souffrir au delà de ses forces. La maladie, quelle que dût en être l'issue, se prolongerait à coup sûr. Si l'issue était favorable, la convalescence serait longue. Elle durerait des semaines, des mois peut-être. Or, Marthe se demandait avec épouvante comment elle pourrait s'y prendre pour faire face, pécuniairement parlant, aux exigences de la situation.

La jeune fille aimait sa mère autant que sa mère l'aimait. C'était entre les deux femmes un véritable culte, une adoration réciproque. Le dénuement absolu, la misère noire, qui devenaient imminents, terrorisaient Marthe non pour elle-même, mais pour sa mère, dont la situation nécessitait des dépenses relativement importantes, auxquelles il allait être impossible de faire face. De grosses larmes rougissaient les paupières, ternissaient les yeux si beaux de l'enfant, et roulaient sur ses joues. Elle serrait entre ses mains et couvrait de baisers la main tantôt glacée, tantôt brûlante de la malade qui, dans un état d'absolute prostration, ne pouvait ni l'entendre ni la voir, ni sentir l'ardeur de ses baisers.

On frappa doucement à la porte du logement. Marthe courut ouvrir. Elle espérait voir apparaître le médecin. Ce n'était pas lui, c'était le propriétaire de l'auberge du *Martin-Pêcheur*. Il tenait à la main gauche une feuille de papier couverte d'écriture et de chiffres. De la main droite il salua poliment en retirant sa toque de calicot blanc, car il remplissait les importantes fonctions de cuisinier dans sa propre maison.

— Pardon si je vous dérange, mam'zelle, dit l'hôtelier, je viens pour ma petite note, c'est aujourd'hui le dernier jour de la huitaine, et, vous savez, la règle de ma maison, une bonne règle, est de payer tous les huit jours. Tout le monde s'en trouve bien, quand les comptes montent trop haut, on a beau être à son aise, des fois, ça peut gêner.

Marthe était devenue très pâle ; mais elle eut assez d'empire sur elle-même pour ne point laisser sa figure trahir l'émotion qu'elle ressentait. Elle étendit la main vers la note qu'on lui présentait et d'une voix qui tremblait un peu, murmura :

HON. G. A. NANTREL, C.R.
J. A. BEAULIEU, LL.B.
Tel. Main 3250
Nantel & Beaulieu
AVOCATS
Bureau à Saint-Jérôme : Bloc Parent.
Bureau à Montréal : Édifice La Presse. 18-7-01-1A.

HOTEL BEAULIEU
LS. BEAULIEU PROP.
PRES DE LA GARE
SAINT-JEROME, P. Q.

JOS. LACHAPELLE
CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS
ST-JEROME, P. Q.
M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir
DES SOUMISSIONS
pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égoûts, etc.
M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE
Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.
S'adresser immédiatement à
JOS. LACHAPELLE,
18-7-01-1A. ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

Bureau de Poste, B. 114. ETABLI EN 1880. Téléphone Bell No 54.
Chs. Elie Laflamme
MARCHAND, Gros et Détail
Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.
SAINT-JEROME, P. Q.
SUCCURSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.
ALDERIC LABELLE, GERANT.
18-7-01-3m.

MONETTE & VEZINA
Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs
ST-JEROME, P. Q.
CLOS DE BOIS GENERAL
Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.
PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS
Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Dîner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.
Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix.
Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.
Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.
Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina.
MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.
18-7-01-1A.

S. G. LAV'OLETTE
Marchand de
Glacières,
Poèles de Cuisine
... et autres,
Coffres-Forts,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.
Ferrerries,
Peintures,
Vernis,
Faïence,
Poterie,
Ferrerie,
Serrurerie,
Féblanterie,
Etc., Etc.
MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.
LAMPES ÉLECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.
BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.
S. G. LAVIOLETTE,
COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE.
ST-JEROME.
18-7-01-1A.

—Donnez, s'il vous plaît.
L'hôtelier s'empressa de lui remettre le papier couvert de chiffres sur lequel la pauvre enfant jeta les yeux.

—C'est dix-huit francs que je vous dois, monsieur, fit-elle ensuite.

—Dix-huit francs tout au juste, oui, mam'zelle, chambre et nourriture. Ce n'est pas cher ! le *Martin-Pêcheur* est connu pour la modération de ses prix, il est vrai que vous ne mangez guère, et que votre pauvre maman ne mange pas du tout.

—Bien, monsieur, je vais vous payer. Voulez-vous attendre un instant ici.

—A vos ordres, mam'zelle.

La jeune fille entra dans la chambre de sa mère, fouilla le tiroir d'une commode, y yrit un vieux porte-monnaie et l'ouvrit. Ce porte-monnaie renfermait un louis d'or, trois pièces de vingt sous et cinq ou six gros sous. Marthe regarda cette misérable somme avec une expression de terreur.

—La dernière ! héghaya-t-elle, en retirant la pièce de vingt francs de la case où elle se trouvait. Et j'ai déjà mis au mont-de-piété ma montre et mes humbles bijoux ! Qu'allons-nous devenir ? Oh ! ma pauvre mère !

De grosses larmes jaillirent de ses yeux. Elle les essuya vivement et retourna dans la première pièce auprès de l'hôtelier.

—Voici, monsieur, dit-elle en lui tendant la pièce de vingt francs. Veuillez prendre ce qui vous est dû.

L'hôtelier empocha le louis, rendit une pièce de quarante sous et demanda :

—Comment va votre maman ce matin, mam'zelle ? Y a-t-il un peu de mieux ?

—Hélas, non ! la fièvre ne diminue point. Cela m'inquiète beaucoup.

—Le médecin n'est pas encore venue ?

—Pas encore, et je m'étonne de ce retard ! il sait combien sa présence est nécessaire ici.

—Ce ne doit point être de sa faute. Il est très occupé. On sera venu le chercher pour quelque cas urgent. Il arrivera tout à l'heure.

—Je l'espère.

—Vais-je vous apporter à déjeuner tout de suite ? Nous avons une bonne daube de bœuf aux légumes.

—Merci. Je n'ai aucun appétit.

—Il ne faut pas vous laisser abattre comme ça, mam'zelle ! La fatigue et le chagrin, voyez-vous, ça tue aussi bien qu'une grosse maladie. Mangez un peu, croyez-moi.

—Il me serait impossible de prendre en ce moment quoi que ce soit, je suis trop inquiète.

—Comme vous voudrez, mam'zelle. Dès que l'appétit viendra, vous m'appellerez. Toujours à vos ordres. Pour des locataires comme vous, tranquilles, honnêtes, et qui payent *recta* leur note à la fin de la huitaine, on se mettrait en quatre de bon cœur.

Un sourire triste, qui n'était point exempt d'amertume, vint aux lèvres de la jeune fille. L'hôtelier n'ayant plus rien à dire, salua et fit un mouvement pour battre en retraite. Marthe l'arrêta par cette question ?

—Le facteur de la poste est-il passé ?

—Oui, mam'zelle. Sa première distribution est faite.

—Celle dans laquelle se trouvent les lettres venant de l'étranger ?

—Non, mam'zelle. Ces lettres-là, c'est pour la seconde distribution.

—A quelle heure a-t-elle lieu ?

—Entre dix et onze heures, et il n'en est pas encore dix. Vous attendez une lettre de l'étranger, mam'zelle ?

—Une lettre pour ma mère, oui, monsieur. Si elle arrivait, je vous serais très obligée de me la faire apporter sans retard.

—Je n'y manquerai pas.

L'hôtelier sortit.

—Hum ! murmura-t-il tout en descendant l'escalier, ces deux femmes doivent attendre une lettre apportant de l'argent, je connais ça ! Ces lettres-là n'arrivent jamais ! oh ! mais jamais ! jamais ! Les fonds me paraissent bigrement bas ! Ça ne m'étonnerait point qu'on m'ait donné tout à l'heure le dernier jaquet ! Il y a une forte note de médicaments chez le pharmacien pour la mère, la fille se prive, je fais bien de ne pas laisser monter le compte.

Tandis que le propriétaire du *Martin-Pêcheur* monologuait ainsi, Marthe contemplait d'un air navré la pièce de qua-

rante sous rendue sur le louis d'or, et les trois pièces de vingt sous que renfermait son porte-monnaie.

—Cinq francs ! dit-elle douloureusement. Cela et quelque sous, c'est tout ce qui nous reste ! Et cette lettre n'arrive pas ! Depuis trois semaines voilà trois fois que j'écris pour réclamer un argent qui nous appartient, et pas de réponse ! qu'est-ce que signifie ce silence ? j'ai peur. Si ce banquier avait volé ma mère, non ! non ! non ! c'est impossible ! ce serait trop lâche, trop odieux. La ruine complète, la misère noire, ma mère privée de tout, plus de pain ! je n'y veux pas penser.

En ce moment, une voix faible et brisée se fit entendre :

—Marthe ! Marthe ! disait cette voix.

La jeune fille entra vivement dans la chambre de la malade.

—Tu m'appelles, mère chérie ? lui demanda-t-elle en l'embrassant.

—Oui, ma mignonne, balbutia la pauvre femme, j'ai soif, bien soif, il me semble que j'ai du feu dans la gorge.

Marthe remplit de tisane une tasse et la présenta à Péline Granchamp qui la vida d'un trait.

—Comment te trouves-tu, ce matin, mère chérie ! fit la jeune fille.

—Je crois que je vais un peu mieux, mignonne, quoique cependant la fièvre soit bien forte encore.

Une toux sèche accompagna, ou plutôt suivit ces dernières paroles. Marthe avait pris les mains de sa mère.

—Elles sont brûlantes, fit-elle, mais pourtant moins qu'hier, le mal va certainement céder.

—Il me semble que le docteur est en retard.

—Un peu, mais cela n'a rien d'étonnant, il est très occupé. Dans un moment il arrivera.

—Avec qui causais-tu donc tout à l'heure ?

—Tout à l'heure ? répéta la jeune fille avec embarras.

—Dans la pièce à côté. J'entendais ta voix et une autre voix.

—Ah ! oui, c'est vrai, je causais. C'était avec le maître de cette auberge.

—Apportait-il une lettre de Genève ? demanda vivement Péline.

—Non, mère, pas encore.

—Pas encore ! répéta la malade, comme c'est long ! Pourquoi donc M. Darcier tarde-t-il tant à nous répondre ?

—Il est peut-être en voyage, et son représentant n'a pas reçu d'ordres.

—Oui, ce doit être cela, c'est cela certainement. M. Darcier est un honnête homme, et d'ailleurs il avait pour nous beaucoup d'affection, il ne voudrait pas nous tromper, attendons avec patience.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! pensait Marthe, si elle se rendait compte de notre misère, si elle savait que nous ne pouvons plus attendre. Quelle douleur pour elle ?

—Enfin, reprit Péline, que te voulait-il donc, le maître de l'auberge ?

Cette fois, il était nécessaire de répondre nettement :

—Il m'apportait sa note, dit Marthe.

—Et tu l'as payée ?

—Il le fallait bien.

—Mais alors, il ne doit pas te rester beaucoup d'argent, ma mignonne, ce me semble.

(A suivre)

La CAISSE d'ECONOMIE des CANTONS du NORD St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissés au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

GÉRANT.

18-7-01-1a.

Chs. Ed. MARCHAND AVOCAT

B. P., BOITE 130. — ST-JEROME

COLONNE PHARMACIE FOURNIER

Grand Trunk Railway System

BUFFALO

SERVICE SANS EGAL

De MONTREAL à BUFFALO en moins de 11 heures.

	Expr. de	Expr. de
	Int. Lim. nuit rapide	quotid. quotid.
Quitte Montréal.	9.00 a.m.	10.30 p.m.
Arrive à Buffalo.	7.50 p.m.	10.45 a.m.
Quitte Buffalo.	8.00 a.m.	7.00 p.m.
Arrive à Montréal.	7.00 p.m.	7.30 a.m.

Chars cafés-salons sur les trains du jour.

Chars doratoires Pullman sur les trains de nuit. Voie double.

Les personnes désireuses de visiter l'exposition

PAN-AMERICAINE

et les

CHUTES NIAGARA

trouveront de grands avantages en s'adressant au

DR E. N. FOURNIER

qui, lui-même a visité l'exposition et peut donner des renseignements utiles aux voyageurs pour que le voyage leur coûte aussi bon marché que possible.

PRIX DE RETOUR DE MONTREAL

Excursion de 8 jours, tous les jours, \$10.45.

Excursion de 15 jours, tous les jours, \$11.90.

Le DR FOURNIER représente la compagnie du Grand Tronc à St-Jérôme, depuis longtemps, et il est en position de donner des avantages exceptionnels au public voyageur.

Les citoyens du Nord et de tout le district, feraient bien de se mettre en relations avec le Dr Fournier avant d'entreprendre un voyage dispendieux. Ils y trouveront leur avantage.

Fournitures pour les classes

**Cahiers d'Exercices,
Encres, Plumes,
Crayons,**

Et généralement tout ce dont les élèves ont besoin pour les classes,

AUX PRIX LES PLUS BAS

ALA

PHARMACIE FOURNIER

ST-JEROME, P. Q.

POURQUOI ?

Ne pas épargner
votre argent ? ?

LE COMMERCE DE GROS

— A — ST-JEROME

M. PIERRE SIMARD, si favorablement connu, comme homme d'affaires, depuis un si grand nombre d'années, vient de compléter ses arrangements pour faire le commerce de

LIQUEURS

M. SIMARD vend les Epicerie et les Liqueurs de toutes les marques aux mêmes prix que les maisons de gros de Montréal.

Les marchands et hôteliers du Nord et de toutes les paroisses de notre district feront une excellente affaire en donnant leurs commandes à la maison PIERRE SIMARD à St-Jérôme. Ils réaliseront un joli bénéfice sur les prix de transport seulement.

A la maison PIERRE SIMARD vous trouverez, outre les épicerie de toutes sortes et les farines de toutes les grandes muniteries du Manitoba et d'Ontario, les vins et liqueurs domestiques et importés directement des pays de production.

La maison PIERRE SIMARD vend le TABAC, les CIGARES et CIGARETTES aux prix des fabricants.

Un voyageur de commerce représentant la maison PIERRE SIMARD est continuellement sur la route. Attendez-le avant de donner vos commandes ou adressez-les directement à la maison.

Les commandes sont remplies avec soin et grande promptitude.

PIERRE SIMARD
EPICIER, GROS ET DETAIL
Coin des rues St-Georges et Ste-Anne,
ST-JEROME, P. Q.

18-7-01-1a.

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,

ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. CO., LA CANADA FEU, LA LONDON MUTUAL FIRE INS. CO., LA RICHMOND, DRUMMOND & YAMASKA etc.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort ? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

A LOUER

Un beau grand magasin avec bons logements, dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme, bien adapté pour le commerce de gros, soit ferronnerie, marchandises sèches ou épicerie.

J. E. PARENT,
ST-JEROME.

LIBRAIRIE ST-JEROME

BLOC PARENT — PRÈS DU MARCHÉ

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Ecoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50, Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornaments, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à grande réduction en Juillet et Août, pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à très bon marché. Bel assortiment de Montres, Chaînes et Jongs de Mariage et autres Bijoux de valeur.

2 Bicycles à vendre en commission de \$6 et \$10, un vrai bargain.

18-7-01-1a.